

Une première PEPITE pour Mayotte

éducation



Une première convention PEPITE est signée entre le département, le rectorat, le centre universitaire de Démbéni et la Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte. L'objectif est de diffuser la culture entrepreneuriale parmi les étudiants de Mayotte.

Chamsudine Ali • Publié le 22 octobre 2020 à 07h21, mis à jour le 22 octobre 2020 à 08h48

C'est un dispositif national qui n'existait pas encore à Mayotte. " Il s'agit d'aider l'esprit d'entrepreneuriat parmi les étudiants " explique le recteur de Mayotte. Il se compose en trois phases : une phase d'information, il s'agit d'aller informer les étudiants qui sont au CUFR ou en BTS ; la deuxième sera celle de la formation avec la mise en place d'un diplôme universitaire pour leur donner les clés pour entreprendre et enfin la troisième qui va consister à mettre en capacité les étudiants de poursuivre à la fois leurs études et de créer leurs startups.



accueil



en continu



tv



radio



plus



Le département a la compétence régionale, il est en charge du développement économique de Mayotte. La CCI va assurer l'accompagnement des étudiants entrepreneurs et elle mettra à disposition, des coaches et des parrains pour les aider.

Le centre universitaire va, lui, mettre en place le diplôme et enfin le rectorat porte le dispositif ; notamment dans le cadre d'un GIP (groupement d'intérêt public), pour recueillir les fonds européens et mettre en œuvre tout le processus.

La première promotion sera constituée d'une vingtaine d'étudiants. Les jeunes qui suivent des formations peuvent eux aussi demander à bénéficier du statut national d'étudiant entrepreneur. Cela va les permettre d'intégrer la **PEPITE** sans qu'ils soient inscrits au diplôme d'étudiant entrepreneur.

Chacun bénéficiera d'un accompagnement personnalisé, adapté à son parcours.